

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVERÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-006 Convention relative aux études dépollution et déconstruction du Kolysé avec l'EPFN

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250203-25-006-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception en préfecture : 07/02/2025



N°25-006

**CONVENTION RELATIVE AUX ÉTUDES DÉPOLLUTION
ET DÉCONSTRUCTION DU KOLYSÉ AVEC
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE**

RAPPORT

Mme **Caroline ROUZÉE** informe les membres du Conseil municipal que la Ville souhaite aménager l'ensemble foncier du Kolysé, afin d'y développer des activités économiques complémentaires à celles du Hub Expo et Congrès.

Le promoteur Odyssee a déposé un permis d'aménager qui envisage la construction de bâtiments accueillant un hôtel et un pôle médical privé, ainsi que 80 logements avec cases commerciales en rez-de-chaussée. Deux parcelles à bâtir seront dédiées à une offre tertiaire et enfin, en fond de parcelle, sera aménagé le parking nécessaire aux véhicules du personnel de la Fabrique des solutions.

Afin d'assoir les coûts inhérents au projet, il est nécessaire d'évaluer le plus précisément possible les coûts relatifs à la déconstruction. Aussi, l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie), dans le cadre du dispositif Fonds Friche soutenu par la Région Normandie, propose de faire réaliser les études relatives au désamiantage, déconstruction, et dépollution du site, selon les modalités définies dans la convention en annexe de la présente.

Le coût maximal de l'étude est de 70 000 € HT dont la prise en charge est répartie de la façon suivante :

- 37,5 % du montant HT des études à la charge de la Région Normandie
- 37,5 % du montant HT des études à la charge de l'EPF Normandie
- 25 % du montant HT des études à la charge de la Ville auquel s'ajoute la TVA.

La Commune prendra à sa charge le financement des études, à hauteur de 7 350 €.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur, et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur François –Xavier Priollaud, Maire, intéressé ne prend pas part au vote

**Pour copie conforme
Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'François-Xavier Priollaud', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE LA ROCHE-SUR-FORON' and a central emblem.